

NEUVILLE-SUR-SAÔNE, attractive **par nature**



neuville
sur saône
ESSENTIELLE EN VAL DE SAÔNE



2024



Sommaire

03 LE MOT **DU MAIRE**

04 L'ÉQUIPE **ESPACES VERTS**

06 LE **PARCOURS** DE DÉCOUVERTE

08 LA **VÉGÉTALISATION** DE L'ESPACE PUBLIC

10 LA MISE EN VALEUR **DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE**

18 LES ACTIONS EN FAVEUR **DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

21 **LE CIMETIÈRE** : UN PROJET PAYSAGER ET UNE GESTION ÉCORESPONSABLE

22 LE VALLON DES TORRIÈRES, **UN ESPACE NATUREL SENSIBLE À PROTÉGER**

26 LE PROJET ENVIRONNEMENTAL, **VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE**

30 **EN IMAGES**

Le mot du Maire



Éric Bellot

Maire de Neuville-sur-Saône

Neuville-sur-Saône est connue pour sa qualité de vie exceptionnelle. Elle allie l'attractivité d'une ville en proximité immédiate du cœur de la Métropole de Lyon aux attraits d'un patrimoine historique riche et d'un environnement naturel préservé.

Les habitants sont particulièrement attachés à ce cadre de vie privilégié qu'ils ont choisi pour débiter leur vie d'adultes, fonder une famille ou couler une retraite heureuse. C'est également le cas de notre équipe municipale pour qui le bien-vivre à Neuville est une priorité.

Ainsi, forte de la 1^{ère} fleur obtenue en 2019, la commune de Neuville-sur-Saône a continué à travailler au développement de son patrimoine végétal et environnemental et réaffirme sa volonté d'accroître l'attractivité de son cadre de vie tout en préservant les ressources, en partenariat avec les acteurs du territoire.

"Améliorer le bien-vivre à Neuville tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles."

C'est donc tout naturellement que la commune a présenté sa candidature pour l'obtention de la 2^{ème} fleur, afin de valoriser le travail effectué ainsi que sa stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement. En effet, ce label est le symbole d'un cadre de vie privilégié et marqueur de l'engagement fort d'une commune dans le respect de l'environnement. Il témoigne d'une attention particulière portée à l'aménagement de l'espace public.

La démarche permet également de s'interroger sur la stratégie communale de lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles. Chaque action, chaque projet réinterroge sur la capacité à adopter des modes de consommation, de

gestion et de production responsables. Cette démarche s'inscrit dans un temps court et un temps plus long pour permettre de s'adapter toujours au contexte et à l'environnement. L'équipe municipale est heureuse de vous annoncer l'attribution d'une 2^e fleur qui sera décernée officiellement le 13 mars prochain à l'Hôtel de Région.





L'équipe **Espaces verts**

À l'occasion d'une réorganisation du Pôle Technique de la commune de Neuville-sur-Saône en mars 2022, un service spécifiquement dédié aux espaces verts a été créé, concrétisant la volonté de l'équipe municipale de valoriser cet axe de travail. Rendre le cadre de vie des Neuvilleois plus agréable tout en respectant les cycles de la nature dans une démarche écoresponsable, tels sont les enjeux de la gestion des espaces verts de la commune.

En Chiffres

EN 2023, LE SERVICE ESPACES VERTS C'EST :

.....

325 000 €

de budget de fonctionnement
dont petites fournitures et fleurissement (20 000 €),
entretien espaces verts (75 000€)
En progression constante depuis le début du mandat

28 000 €

de budget d'investissement
dont matériel électrique (2 000 €), travaux et plantations
parc (8 000€), travaux cimetière (18 000€)

35 000 €

pour le Vallon des Torrières

5 agents

et 1 saisonnier

Plus de 42 000 m²

gérés par l'équipe
dont 5300 m² de plantations en pleine terre
et 37 600 m² de gazon avec arbustes

100 jardinières

en centre-ville

133 000 m²

gérés en sous-traitance



Flotte de véhicules de l'équipe Espace verts

Le parcours de découverte



1



3



5



5



6



2



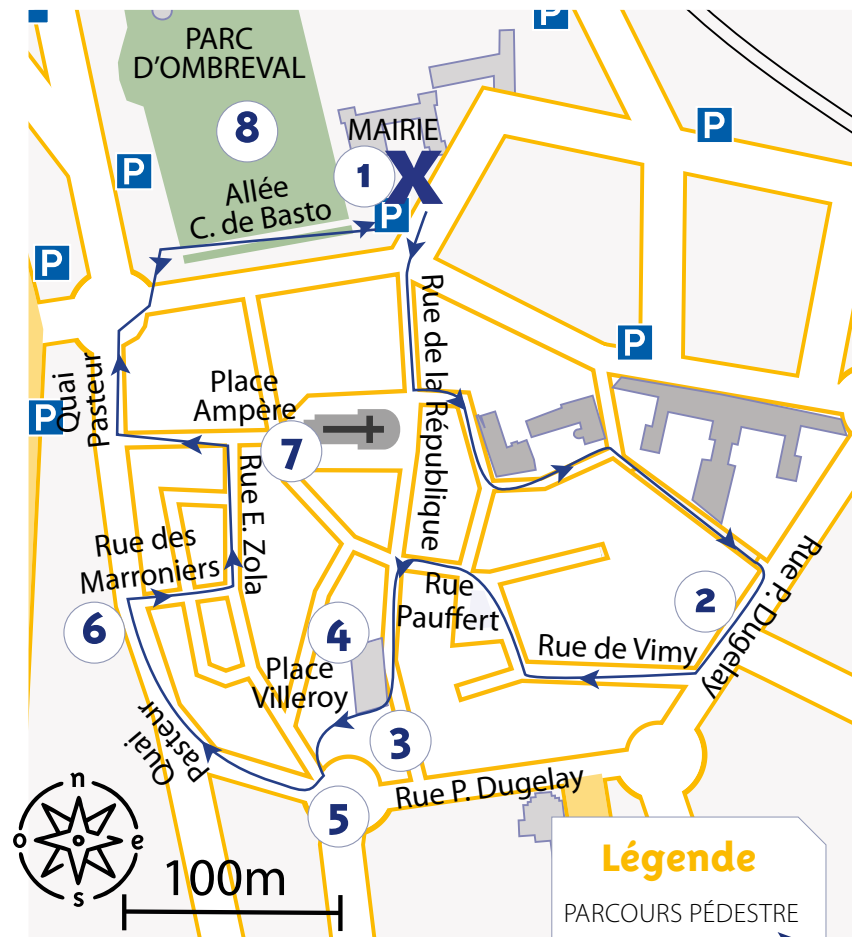
4



7



8



La végétalisation de l'espace public



Plantation des végétaux dans l'ancien bassin du Parc d'Ombreval

PARC D'OMBREVAL : UN NOUVEL ESPACE DE PLANTATIONS

Le bassin à jets du parc a été transformé en un nouvel espace de plantations. En dépit d'un fonctionnement en circuit fermé, il occasionnait un coût de maintenance important et beaucoup de déperdition d'eau (évaporation, projections, nettoyage...).

Or, il est crucial de préserver cette ressource dans un contexte climatique où les périodes de sécheresse sont récurrentes. L'utilisation des jets était d'ailleurs fréquemment interdite par arrêté préfectoral.

INTERVIEW



Christian Faurite

Responsable du Service Espaces verts

La trame globale de végétalisation que nous mettons en oeuvre à Neuville-sur-Saône implique un traitement différencié des espaces verts selon leur localisation dans la ville.

Le centre historique et son patrimoine sont valorisés par des plantations en floraison qui correspondent à la fois aux emplacements disponibles et aux attentes de la population.

Les secteurs en proximité immédiate du centre-ville et les entrées de ville sont plutôt marqués par des plantations d'arbres et d'arbustes, avec une volonté de modernisation du design végétal.

Enfin, les secteurs périphériques sont davantage constitués d'espaces plus naturels et préservés, comme le Vallon des Torrières. ■

La commune se doit donc de lutter activement contre le gaspillage de l'eau, accompagnant les efforts demandés à la population. Ainsi, le bassin a débuté une nouvelle vie en accueillant des arbustes plantés en pleine terre et nécessitant peu d'eau.

Dans le respect de la dimension patrimoniale du parc, la structure du bassin a été conservée afin de préserver la perspective d'alignement jusqu'au Nymphée, dans l'esprit des anciens jardins à la française.

MODERNISER LE DESIGN VÉGÉTAL DE LA VILLE

Les nombreuses réalisations du Service Espaces verts sur le territoire communal s'inscrivent dans une volonté de modernisation des espaces végétalisés, centrée sur la terre et le vivant au travers de la préservation des ressources et de la biodiversité. Les végétaux, transplantés en pleine terre, se développent harmonieusement avec un arrosage limité.



Végétalisation du rond-point entre la route de Lyon et le chemin du Gorgeat



Plantation d'arbres route de Lyon

DAVANTAGE D'ARBRES AVEC LE PLAN CANOPÉE

Les arbres sont des alliés incontournables dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ils fournissent de l'ombre, constituent des îlots de fraîcheur, absorbent les gaz à effet de serre et créent des refuges de biodiversité dans la ville.

Ainsi, la Métropole de Lyon renforce son Plan Canopée afin d'intensifier la végétalisation des espaces publics. Dans ce cadre, la commune de Neuville-sur-Saône a soumis une liste de sites susceptibles d'accueillir de nouvelles plantations et plusieurs ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.



La mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie

Au cœur du Val de Saône, entre le plateau du Franc-Lyonnais et les Monts d'Or, Neuville-sur-Saône est nichée dans un écrin de verdure propice aux balades et randonnées. La ville, qui existait déjà au Moyen Âge mais qui a connu son essor au XVII^{ème} siècle, possède un patrimoine historique, architectural et environnemental riche. Commune dynamique, Neuville-sur-Saône dispose d'un tissu économique et associatif dense ainsi que de nombreux services à la population qui font d'elle une ville-centre à l'échelle du bassin de vie.



L'église Notre-Dame de l'Assomption, au cœur du bourg, est remarquable pour sa construction en pierres calcaires dorées des Monts d'Or et ses deux clochers caractéristiques.

POUR UNE VILLE PLUS ATTRACTIVE

Un patrimoine à préserver

Depuis 2019, Neuville-sur-Saône est protégée par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), un dispositif de protection et de valorisation du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.



Le Domaine d'Ombreval, avec son magnifique parc qui abrite un Nymphée et le château homonyme, est un espace incontournable de la commune, autant apprécié par les touristes de passage que par les habitants pour qui il constitue un véritable lieu de détente.



DISSIMULATION DES RÉSEAUX : PLUS BELLE LA VILLE !



Afin d'embellir le cadre de vie et de valoriser davantage le patrimoine, la commune, en partenariat avec le Sigerly, effectue des travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre de campagnes annuelles.

Le centre historique a été priorisé, avec des travaux achevés en 2022, tout comme les zones correspondant aux périmètres d'intérêt patrimoniaux inscrits au PLU-h. Les travaux de dissimulation sont également réalisés à la faveur de certains chantiers de voirie, comme celui de l'avenue Burdeau.



Une activité locale dynamique

Le centre-ville piéton allie le charme du patrimoine ancien et de nombreux commerces de proximité, variés et qualitatifs. Un marché hebdomadaire rassemble de nombreux commerçants alimentaires et non-alimentaires et une foire qui existe depuis près de 250 ans réunit le 1^{er} mai plusieurs centaines d'exposants.

Plus d'une centaine d'associations culturelles, sportives et solidaires animent la vie locale de Neuville-sur-Saône. De nombreuses PME et grandes entreprises sont également implantées dans la Zone industrielle Lyon Nord et dans la future Zone en Champagne, en cours d'aménagement.

Enfin, la commune bénéficie de nombreux services à la population, d'équipements culturels et sportifs, d'une desserte importante par les transports en commun (bus et train) ainsi que d'une offre de stationnement de 1500 places dont près de 1000 sont gratuites.



Le marché hebdomadaire se déroule tous les vendredis matin sur les bords de Saône

PROJET « LES QUAIS DE NEUVILLE »

MÉTROPOLE
GRAND LYON



La Métropole de Lyon va réaménager les quais de Neuville-sur-Saône. Ce nouveau projet urbain porté par la Métropole, en partenariat avec la commune de Neuville, permet de repenser les mobilités et les espaces publics afin de proposer à chacun un meilleur cadre de vie.

Ainsi, l'ensemble de l'axe sud-nord, depuis le rond-point Burdeau/Dugelay jusqu'au pont de la voie ferrée qui traverse l'avenue Carnot, sera entièrement requalifié dans les années à venir.

Le projet prévoit de développer les mobilités actives et la végétalisation des espaces. Il intègre également un axe de travail autour de la valorisation du patrimoine historique de la ville et du marché hebdomadaire, tout en invitant à repenser le lien avec la Saône.

L'opération débutera au sud, jusqu'au pont de Neuville, par une première tranche de travaux qui se déroulera sur le mandat 2020-2026. Les tranches suivantes seront réalisées lors du prochain mandat.

POUR UNE VILLE PLUS APAISÉE

Neuville-sur-Saône, ville 30 km/h

En tant que ville-centre du territoire située sur une importante voie d'accès vers le cœur de la Métropole de Lyon et disposant de nombreux commerces et services, Neuville-sur-Saône est nécessairement concernée par des flux de circulation conséquents qui congestionnent la commune aux heures de pointe. Afin de limiter les nuisances pour les riverains et d'améliorer la qualité de vie des Neuvilleois, la municipalité poursuit une démarche globale, en lien avec la Métropole de Lyon, visant à apaiser les circulations motorisées et à favoriser les mobilités actives.

Ainsi, au printemps 2022, Neuville-sur-Saône est devenue une ville 30 km/h comme de nombreuses métropoles françaises, la ville de Lyon et une trentaine de communes de la Métropole de Lyon.



La démarche Ville 30 vise à atteindre trois objectifs :

- Améliorer la sécurité de tous les usagers sur la voie publique.
- Réduire les nuisances sonores.
- Parvenir à un meilleur partage de l'espace public entre les modes de déplacement actifs (piétons, cyclistes) et les véhicules motorisés.

RÉGLEMENTER LA PUBLICITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Règlement local de publicité (RLP) est une démarche portée par la Métropole de Lyon. L'objectif est de limiter la pollution visuelle et lumineuse en contraignant les dispositifs qui dénaturent le plus le paysage, afin de préserver la qualité du cadre de vie. La commune de Neuville-sur-Saône a émis un avis favorable au Conseil municipal de février 2022 pour s'inscrire dans cette démarche, bénéfique pour le cadre de vie et l'attractivité de la ville.

La réduction de la taille et du nombre des publicités permettra une meilleure intégration urbaine. Par ailleurs, la forte diminution du nombre de dispositifs publicitaires sur les terrains privés accordera davantage de visibilité aux enseignes des activités et des commerces de proximité. Enfin, un élargissement de la plage d'extinction nocturne des enseignes et des dispositifs publicitaires lumineux limitera les impacts négatifs sur la biodiversité ainsi que le gaspillage énergétique.

La Voie bleue passe par Neuville

La Voie bleue est un itinéraire cyclo-touristique de plus de 700 km allant de la frontière du Luxembourg jusqu'à la Confluence à Lyon. Empruntant les rives de la Moselle, du Canal des Vosges et de la Saône, c'est la promesse d'un itinéraire au plus près de l'eau.

Afin de permettre la continuité de cet itinéraire en bord de Saône en reliant les aménagements déjà réalisés sur les communes de Trévoux et Massieux, au Nord, et Fleurieu et Fontaines-sur-Saône, au Sud, de nouveaux aménagements ont été créés sur un tronçon de 5,1 km correspondant à l'ancien chemin de halage entre Genay et Fleurieu :

- Une bande roulante d'environ 3,5 mètres de largeur a été créée grâce à un revêtement en béton désactivé. Ce matériau a été choisi pour limiter les dégâts sur la piste en cas de crue de la Saône, tout en facilitant son accessibilité à tous types de vélos.
- Le quai Barbès, depuis l'entrée de Sanofi (voie sans issue) jusqu'à l'intersection avec l'avenue Carnot, accueille l'une des premières vélo-rues de la Métropole de Lyon ! Caractérisée par un marquage de chevrons au sol, elle donne la priorité aux vélos sur les véhicules motorisés qui ont interdiction de les dépasser.



Plus qu'un itinéraire de plaisance, La Voie Bleue c'est également une nouvelle manière de se déplacer en toute sécurité dans le Val de Saône grâce aux mobilités actives. Tous les promeneurs « sans moteur » sont les bienvenus sur cette piste aménagée afin de résister aux crues et de faciliter l'accessibilité pour chacun.

MÉTROPOLE
GRAND LYON

ET LES VOIES LYONNAISES ?

À ne pas confondre avec La Voie Bleue, Les Voies Lyonnaises est un projet de la Métropole de Lyon pour créer un réseau de voies cyclables larges et sécurisées qui vont mailler le territoire à l'horizon 2026. Ce sont ainsi 12 itinéraires qui relieront les communes de la périphérie au cœur de l'agglomération, mais aussi les villes de la première couronne entre elles.

La ligne 3 passera par le Val de Saône et Neuville pour relier Quincieux à Givors. Elle favorisera l'intermodalité vélo-TER pour l'ensemble des usagers. Les travaux ont déjà démarré à Couzon-au-Mont-d'Or et se poursuivront jusqu'en 2024 sur tout l'itinéraire.



POUR UNE VILLE PLUS PROPRE

Garantir la propreté des espaces publics

La Métropole de Lyon a en charge le nettoyage de 2 850 km de voies et 8 millions de m² de trottoirs au bénéfice des 59 communes qui la composent. 4 agents métropolitains sont affectés à la commune de Neuville-sur-Saône.

Sur son territoire, la commune mobilise également ses propres équipes avec un agent affecté au nettoyage des espaces municipaux, permettant ainsi d'améliorer toujours davantage le cadre de vie des habitants. Un véhicule 100% électrique est dédié à cette mission.

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES DÉJECTIONS CANINES

La commune applique une tolérance zéro à l'égard des dépôts sauvages et des déjections canines, sources de problèmes de salubrité publique (mauvaises odeurs, prolifération des animaux nuisibles) et de détérioration de l'environnement. Des campagnes de sensibilisation sont menées régulièrement et les contrevenants systématiquement verbalisés lorsqu'ils sont identifiés.

Une démarche propreté pour les commerces forains

La commune de Neuville-sur-Saône a fait le choix de lancer une démarche de propreté pour toutes les manifestations regroupant des commerces ambulants ou forains sur le territoire de la commune (marché hebdomadaire, Foire du 1^{er} mai...).

Chaque commerçant est responsable des déchets produits dans le cadre de son activité et doit les emporter pour les déposer en déchèterie au terme de la manifestation. Les emplacements sont laissés propres, en accord avec les directives européennes en vigueur et dans l'objectif de préserver le cadre de vie et l'attractivité de la ville.



L'association Neuville en Sel gère un site de compostage collectif permettant de participer à la valorisation des biodéchets des ménages neuvillois. L'association participe également au mouvement citoyen des Incroyables Comestibles avec deux sites de plantation dans le centre-ville.





Les actions en faveur de la protection de l'environnement

Dans les villes, la biodiversité est constamment menacée par les activités humaines, la pollution, les îlots de chaleur... Pourtant, c'est elle qui assure le bon fonctionnement des écosystèmes, garantissant notamment la diversité de notre alimentation et une meilleure santé des populations. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la préservation de cette biodiversité, par exemple en agissant sur la gestion des espaces verts urbains ou sur la protection des espèces menacées.

ZÉRO PHYTO

Depuis plusieurs années, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour le traitement des espaces verts. L'absence de produits chimiques a permis le retour en ville d'une végétation spontanée qui favorise la biodiversité. Il n'y a pas de mauvaises herbes mais seulement une infinité de plantes ayant chacune leur utilité !

ÉCONOMISER L'EAU, UNE NÉCESSITÉ

Avec le réchauffement climatique qui occasionne des périodes de chaleur et de sécheresse toujours plus longues, **une gestion raisonnée des plantations afin de limiter leurs besoins en arrosage est nécessaire.**

Ainsi, l'équipe espaces verts a mis en place un plan de gestion de l'eau pour l'arrosage des massifs et des arbres. Elle

utilise davantage d'espèces locales qui résistent bien à la chaleur, crée des massifs avec moins de plantes et dispose du paillage autour d'elles pour garder l'humidité du support. Ce paillage permet également d'éviter de désherber et crée de l'humus en se dégradant, nourrissant ainsi les plantes naturellement.

Le service dispose d'une cuve de stockage d'eau de 3000 litres et de deux cuves de transport avec pompes à moteur électrique qui permettent d'effectuer des compléments d'arrosage lors des épisodes de sécheresse. De manière globale, le système d'arrosage automatique enregistre une nette diminution de consommation.

La recherche d'économies d'eau est également prise en compte dans le cadre des travaux d'aménagement des bâtiments municipaux. Ainsi, une cuve de récupération d'eau, destinée à l'arrosage des fleurs, sera installée à l'occasion de la réhabilitation du gymnase du complexe sportif de la Tête Noire.



Dans le Jardin d'Arc, situé derrière l'Hôtel de Ville, la commune a décidé de renouer avec une tradition agricole ancestrale en laissant ce champ faire le foin. Un agriculteur local vient faucher le site annuellement et dispose du foin récolté.

TAILLER ET DÉSHERBER OUI, MAIS DE MANIÈRE RAISONNÉE

Les arbres et arbustes font l'objet d'une taille différenciée tous les deux ou trois ans, sauf en cas de gêne occasionnée sur l'espace public, et respectant leur forme naturelle. En effet, une taille fréquente est blessante pour la plante et peut favoriser l'apparition de maladies qui la fragilisent.

De la même manière, le désherbage raisonné et sans produits phytosanitaires favorise la végétation spontanée et la biodiversité en préservant un habitat pour la faune et la flore. Ainsi, de longues herbes au pied des arbres maintiennent l'humidité du sol et abritent de nombreux insectes utiles. Alors changeons notre regard sur les « mauvaises herbes » !

VALORISER LES DÉCHETS

Dans la mesure du possible, les déchets verts issus de la tonte et de la taille sont réutilisés sur place. Cela évite de la manutention inutile pour les équipes, du transport polluant et du volume supplémentaire à traiter en déchèterie.

L'équipe procède à des tontes de « mulching », laissant l'herbe sur place afin que sa dégradation produise une matière organique permettant d'enrichir les sols. Les déchets issus de la taille sont broyés sur place et réutilisés comme paillage.



PRIVILÉGIER L'UTILISATION DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Depuis plusieurs années, la commune de Neuville-sur-Saône modernise ses équipements techniques en se dotant progressivement de matériel électrique pour l'entretien des espaces verts (débroussailleuse, tondeuse, souffleur, tronçonneuse...).

RÉDUIRE L'IMPACT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune de Neuville poursuit la modernisation de l'éclairage public par l'installation d'ampoules LED sur plus de 150 lampadaires anciens, avec une nouvelle programmation permettant une diminution progressive de la luminosité pendant la nuit.

Depuis le début de l'année 2023, l'éclairage public est également éteint chaque nuit de 1h à 5h, après une phase d'expérimentation concluante sur un secteur restreint de la ville.

Outre des économies substantielles d'énergie estimées de 30 à 40% (en plus d'une économie de 60% déjà réalisée par le remplacement des ampoules traditionnelles par des LED), l'extinction de l'éclairage public est bénéfique pour la biodiversité, certaines espèces nocturnes étant particulièrement sensibles à la pollution lumineuse.

UN DISPOSITIF POUR SECOURIR LES ANIMAUX SAUVAGES

La commune de Neuville-sur-Saône a noué un partenariat avec le centre de soins L'Hirondelle qui a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages avant de les relâcher dans des sites appropriés. L'association joue un rôle dans le maintien de la biodiversité, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage et sensibilise le public à la protection des animaux.



Le cimetière : un projet paysager et une gestion écoresponsable

ENTREtenir ET VÉGÉTALISER pour favoriser la biodiversité et limiter les îlots de chaleur

- Zéro produit phytosanitaire
- Entretien mécanique et désherbage raisonné des allées
- Retour d'une végétation spontanée, témoin d'une nature en bonne santé



- Plantation d'arbres et d'arbustes
- Création d'une prairie naturelle côté Nord
- Enherbement de nouvelles zones entre les tombes

Développement de nouvelles espèces et de la micro-faune





Le Vallon des Torrières : un espace naturel sensible à protéger

L'espace naturel sensible (ENS) du Vallon des Torrières constitue un véritable refuge pour la biodiversité, dans le contexte très urbanisé du territoire de la Métropole de Lyon. Espace de déplacement pour la faune sauvage et une liaison verte entre la Dombes et les Monts d'Or, l'ENS se caractérise par différentes ambiances paysagères : vallons boisés, vallon bocager formé d'une suite de prairies bordées de haies, grandes cultures agricoles à l'est. Le patrimoine historique de l'ENS est également riche et provient notamment des XVI^e et XVII^e siècles, avec notamment quelques sections du mur d'enceinte du domaine d'Ombreval et des monuments remarquables comme la Grande Bascule.

L'enjeu principal de ce site est de pouvoir concilier l'activité agricole à la préservation de la biodiversité. La commune de Neuville-sur-Saône est désignée comme pilote du Projet Nature, par les communes de Genay, Montanay et par la Métropole de Lyon pour mettre en place des actions qui valorisent le patrimoine naturel et paysager de l'espace naturel sensible.

Des animations **pour sensibiliser le public**

Des animations pédagogiques à destination des élèves des écoles primaires des communes partenaires, des collèges et des enfants de l'accueil de loisirs sont proposées chaque année par des associations qui mènent des actions en faveur de la biodiversité.

Durant l'été, ces associations organisent également des animations à destination du grand public autour de différentes thématiques afin de sensibiliser la population aux enjeux de la protection de l'environnement.

Un sentier d'interprétation a été aménagé

Des aménagements pédagogiques ont été installés et un sentier d'interprétation de plus de 6 km a été aménagé pour permettre au public de déambuler dans un écrin de verdure tout en étant sensibilisé aux problématiques environnementales.

La sécurisation de l'espace naturel sensible

Des dispositifs de fermeture interdisant l'accès à tout véhicule motorisé sur le plateau du Vallon des Torrières (sauf agriculteurs et véhicules de service) ont été installés. Ils permettent de sécuriser les cheminements des promeneurs, de préserver la biodiversité tout en évitant les dépôts sauvages, mais aussi de protéger et de pérenniser l'activité agricole locale.

Des actions **pour préserver la biodiversité**

Des actions de préservation sont menées régulièrement sur le Vallon des Torrières afin de favoriser la préservation de la faune et de la flore dans leur état naturel. Ainis, trois clairières intra-forestières ont été créées au sein de l'ENS, offrant des possibilités de développement d'une biodiversité supplémentaire à celle des espaces boisés alentours, avec des espèces associées aux zones ensoleillées (plantes à fleurs, papillons...). Plusieurs dispositifs ont également été mis en œuvre afin de protéger la petite faune sauvage : dispositifs anti-noyade installés sur les points d'eau artificiels autour du Vallon des Torrières, gîtes à chauves-souris afin de favoriser la reproduction de ces petits mammifères.

En Chiffres

.....

LE VALLON DES TORRIÈRES C'EST :

Plus de 40
espèces patrimoniales recensées

68%
de terres agricoles

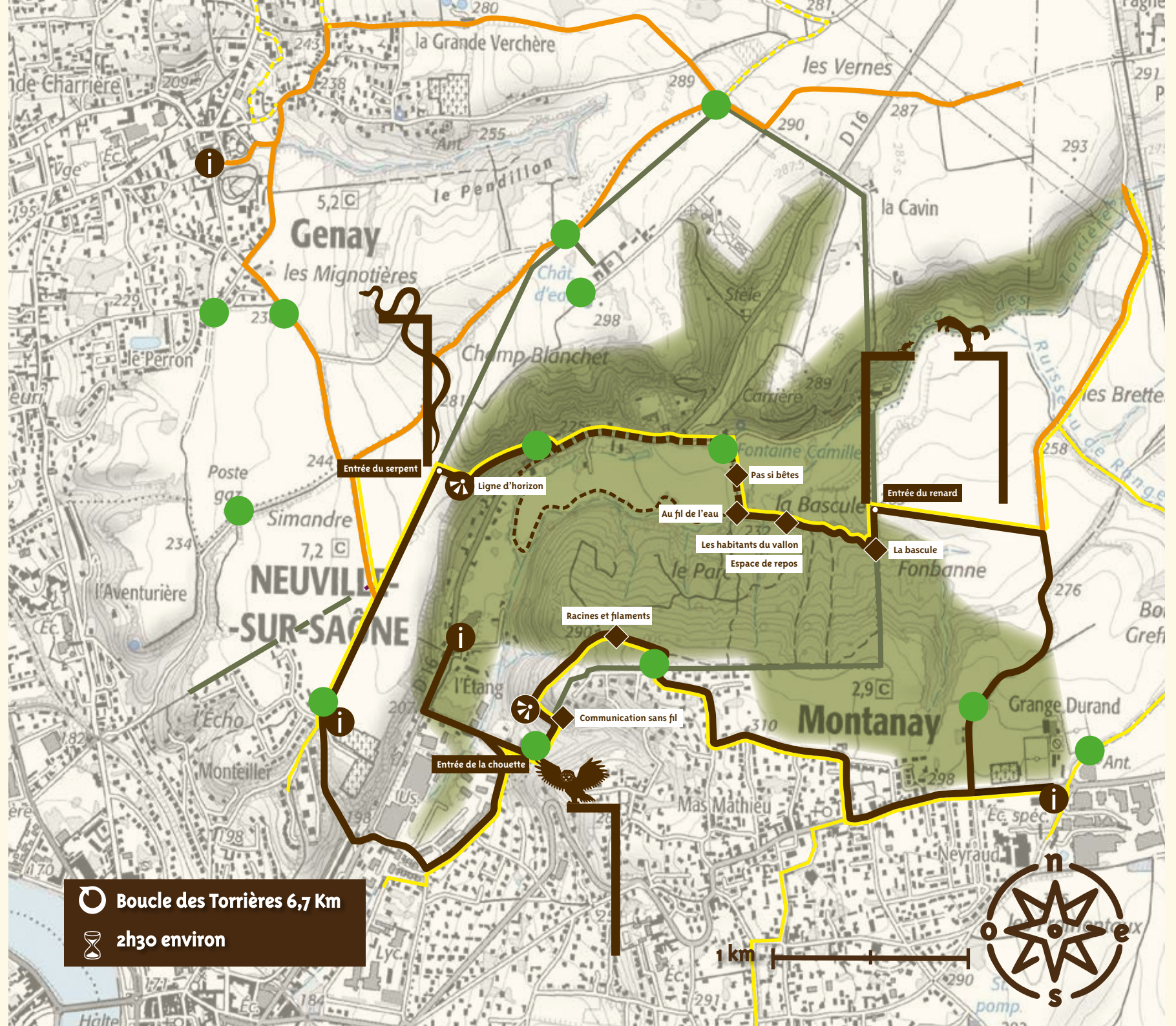
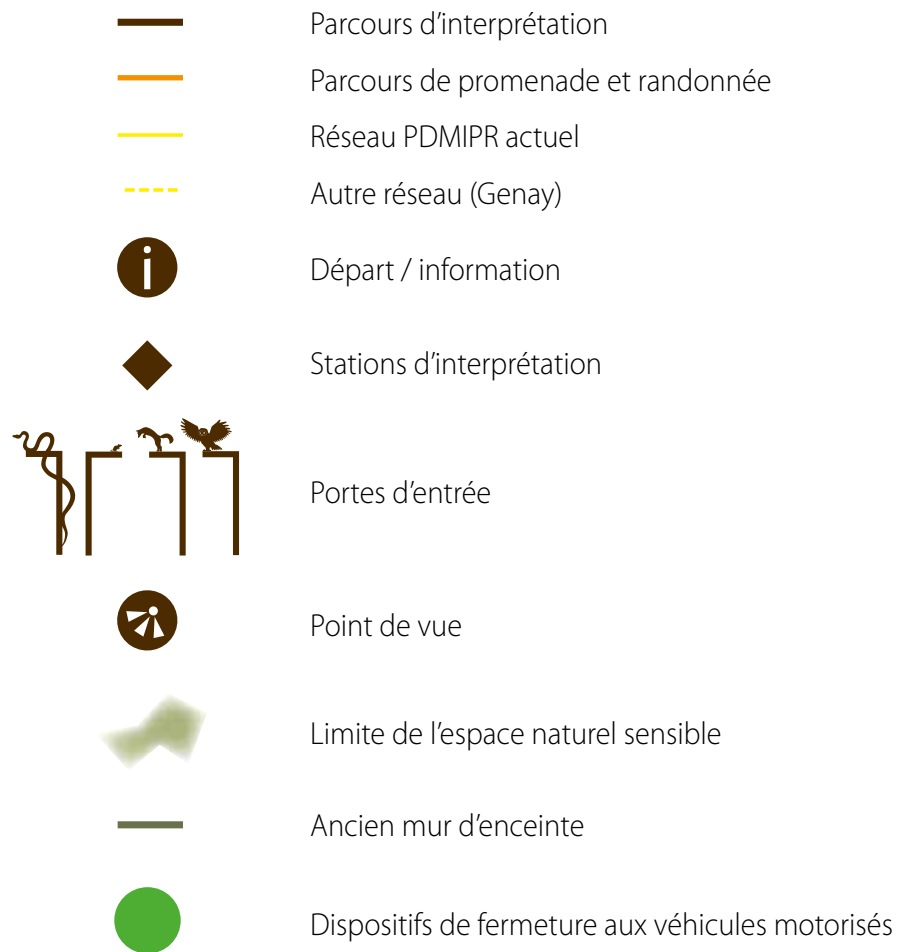
600 enfants
bénéficiaires d'animations pédagogiques
chaque année sur environ 90 demi-journées d'animations

35 000 €
de budget d'investissement

35 000 €
pour les animations du Projet Nature
(budgets alloués par la Métropole de Lyon)

PLAN DU SENTIER D'INTERPRÉTATION DU VALLON DES TORRIÈRES

Légende





Le projet environnemental vecteur de cohésion sociale

Consciente que le bien vivre-ensemble se doit de prendre en compte les problématiques de protection de l'environnement tout en favoriser la cohésion sociale au sein de la population, la commune de Neuville-sur-Saône développe un projet environnemental qui favorise les initiatives citoyennes, le lien entre les générations, l'insertion professionnelle.



LE « JARDIN DU CÈDRE » : UN LIEU DE PARTAGE

Composé de parcelles individuelles ou collectives, le « Jardin du cèdre » est un bel espace situé rue Jacques. La municipalité a confié la gestion de ce terrain à l'association Neuville en Sel par le biais d'une convention, afin d'y créer des jardins partagés. Un projet qui a enthousiasmé l'association dont la vocation est de promouvoir la solidarité à l'échelle locale, pour tisser du lien entre les habitants et dynamiser leur lieu de vie.

À LA SOURCE, LE CONSEIL CITOYEN FAIT PLACE NETTE

Très investis sur les questions de cadre de vie, les membres du Conseil citoyen du quartier de la Source proposent régulièrement des actions de sensibilisation à la propreté et au recyclage, avec le soutien de la commune de Neuville-sur-Saône, de la Métropole de Lyon et des bailleurs sociaux. L'occasion d'échanger entre voisins ou avec les enfants de l'école Bony Aventurière autour des thématiques environnementales.



Les jardinières d'aromatiques de la
Résidence autonomie Ducrot-Pauffert

SENIORS : PLANTER POUR FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Les seniors qui habitent dans les résidences autonomie Bertrand-Vergnais et Ducrot-Pauffert, gérées par le Centre communal d'action sociale de Neuville-sur-Saône, peuvent se retrouver autour d'activités de jardinage grâce aux jardinières installées par le service espaces verts.

L'occasion pour nos aînés de recréer du lien social autour de l'entretien des plantations florales et aromatiques, tout en pratiquant une activité physique douce, bénéfique pour le corps et l'esprit.

PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Soucieuse de l'insertion professionnelle des jeunes et des populations éloignées de l'emploi, la commune de Neuville-sur-Saône intègre cette dimension sociale dans ses missions d'entretien et de préservation du cadre de vie :

- Marché d'insertion avec les Brigades nature pour le nettoyage des espaces publics, l'entretien des silos, le ramassage des dépôts sauvages...
- Intervention d'organismes de réinsertion pour l'entretien de certains espaces verts de la commune.
- Organisation de chantiers jeunes en collaboration avec le Service jeunesse de la commune pour des opérations d'entretien du patrimoine municipal, des actions de désherbage ou de ramassage des déchets.



Un chantier jeunes a été organisé afin de repeindre le mur qui sépare le cimetière et le city-stade du quartier de l'Écho



Dans le cadre des projets portés par la commission environnement du Conseil municipal des enfants, les jeunes élus ont planté un arbre dans le parc d'Ombreval et participé à l'installation d'une ruche.

ÉDUIQUER LA GÉNÉRATION DE DEMAIN À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Service espaces verts de Neuville-sur-Saône mène régulièrement des projets d'éducation à l'environnement au bénéfice des élèves des écoles de la commune et des enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs.

Ainsi, les plantations du massif qui borde le parking de la Tatière ont été réalisées avec les enfants de l'école voisine. Des carrés potagers ont été créés à l'école Lucie Guimet et à l'Espace Familles.

D'autres actions ont également été menées avec les jeunes élus du Conseil municipal des enfants. Ainsi, un érable vert a été planté dans le parc d'Ombreval et une ruche a été installée dans le jardin partagé du Cèdre.



Christian Faurite, responsable du Service espaces verts et son équipe, accompagnés des élèves de l'école Tatière ont planté des bulbes dans les parterres de leur établissement.





Mairie de Neuville-sur-Saône, août 2023.
Crédits : Mairie de Neuville-sur-Saône, Gilles Mathieu,
Nicolas Leroy, Philippe Juste.

Mairie de Neuville-sur-Saône

Place du 8 mai 1945 - 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE

04.72.08.70.00 - accueil@mairie-neuillesursaone.fr - www.mairie-neuillesursaone.fr